

Non, la laïcité ne justifiera jamais l'islamophobie

14 octobre 2019



Le 11 octobre, des faits inadmissibles se sont produits au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté à l'initiative des élus du rassemblement national. Il est fondamental de condamner fermement ces actes et de lutter contre ce climat de haine, la laïcité étant souvent utilisée à tort pour justifier ces actes.

Vendredi 11 octobre, [une mère a accompagné un groupe d'enfants](#) pour découvrir le fonctionnement du conseil régional de Bourgogne, dans le cadre d'une opération organisée par la maison de quartier « Ma République et moi ». Un élu du Rassemblement National a exigé que cette mère ôte son voile « au nom de nos principes laïques.»

Comme le souligne la Ligue des droits de l'Homme dans son [communiqué](#), « Stigmatiser une mère accompagnatrice d'un groupe d'enfants en raison du port du voile, alors même qu'elle n'était aucunement soumise au principe de neutralité, l'humilier publiquement, faire pleurer son enfant, la contraindre de quitter la salle, la poursuivre en l'invectivant dans les toilettes de l'Hôtel de région, lier sa pratique religieuse à la commission d'actes

terroristes, sont des faits intolérables qui ne sauraient demeurer sans conséquences politiques et judiciaires. »

Solidarité Laïque s'inquiète du climat de haine qui se développe dans notre pays à l'égard de la communauté musulmane. Beaucoup d'élus invoquent la laïcité pour stigmatiser une communauté. Christian Jacob, président des Républicains [s'exprimait sur France Inter](#) en réclamant le respect de la loi, alors que [la loi n'impose pas de neutralité des parents accompagnateurs](#). Cette [dérive identitaire](#) est dénoncée régulièrement par les invités des Rendez-vous de la laïcité, comme Jean-Louis Bianco, Président de l'Observatoire de la laïcité qui pointe une « [laïcité devenue un prétexte pour stigmatiser la communauté musulmane](#) ».

Une nouvelle fois, nous voulons rappeler que la laïcité est un principe de paix et de liberté, qui est notamment régi par la loi de 1905. Celle-ci n'a pas vocation à séparer mais bien au contraire à faciliter notre capacité à vivre ensemble dans le respect des différences.